



Justice pour El Hacen Diarra !

Dans la nuit du 14 au 15 janvier, El Hacen Diarra est mort alors qu'il se trouvait au commissariat du XX^e arrondissement de Paris. Cet homme de 35 ans, travailleur immigré mauritanien, vivait dans un foyer de cet arrondissement. Il a été contrôlé par la police à proximité de son lieu de vie, puis plaqué au sol, et a reçu un coup de *taser* et des coups de poing d'un agent, avant d'être conduit au commissariat. C'est là qu'il a perdu la vie à la suite d'un arrêt cardiaque survenu pendant sa garde à vue, dans des circonstances qui demeurent à ce stade obscures et profondément préoccupantes. Sa mort soulève de graves questions sur les conditions de son interpellation, de son transport et de sa détention au commissariat.

Rappelons que selon la Cour européenne des droits de l'Homme, l'Etat a l'obligation de prévenir les atteintes au droit à la vie, notamment en prévoyant des règles contraignantes à l'égard de la police pour toute intervention. La CEDH impose que le recours à la force ne soit possible qu'en cas d'absolue nécessité et de stricte proportionnalité, sachant que si une arme doit être utilisée, ce ne doit être qu'en ultime recours.

Dimanche 18 janvier, un rassemblement de soutien s'est tenu dans le XX^e arrondissement, réunissant la famille, les proches, des habitant·es, des collectifs et de nombreuses organisations. Ce moment de recueillement mais aussi de vive indignation a permis aux centaines de personnes présentes de rendre hommage à El Hacen Diarra, de dénoncer les violences policières et d'exprimer une solidarité sans réserve avec celles et ceux qui sont frappé·es par ce drame. Nos organisations affirment leur soutien à la famille et aux proches de la victime, dans leur deuil comme dans leur combat pour la vérité.

Une enquête a été ouverte par le parquet de Paris et confiée à l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) avant l'ouverture avec retard d'une instruction, par un juge indépendant, pour coups mortels. Nos organisations demandent que les investigations soient diligentes et menées de manière véritablement indépendante, approfondie et transparente, afin d'établir précisément les faits, de faire la lumière sur les responsabilités et de permettre que justice soit rendue.

Ce drame confirme l'urgence des revendications que nous portons de longue date, en particulier la modification en profondeur du cadre légal des contrôles d'identité, des mesures pour mettre fin aux pratiques violentes et discriminatoires et l'interdiction des techniques d'interpellation et de contrainte dangereuses telles que la clé d'étranglement, ainsi que l'indépendance du parquet et de l'IGPN. Elles s'inquiètent de la proposition de loi sur la présomption de légitimité de tout usage d'une arme, actuellement en débat à la Commission des lois et demandent à ce qu'elle ne soit pas portée au vote à l'Assemblée nationale.

Nos organisations réaffirment leur détermination à agir pour que de telles morts ne se reproduisent plus.

Bagnolet le 21 janvier 2026